

## Réunion de quartier : centre-ville

Vendredi 20 janvier 2023

Dans la Halle des Mariniers, à Chalonnes-sur-Loire

100 participants

### *Les réunions de quartier*

Les réunions de quartier ont pour objectif de permettre à chacun de s'informer et d'échanger sur les projets en cours à l'échelle de sa commune et de son quartier.

Les riverains ont été informés de la réunion par l'intermédiaire d'un flyer distribué dans les boîtes à lettres du quartier en décembre 2022, qui les invitait à coconstruire l'ordre du jour de la réunion en transmettant leurs questions en amont de la rencontre, avant le 6 janvier 2023.

L'information a également été diffusée sur les moyens de communication habituels de la mairie :

- Chalonnes Magazine : <https://www.chalonnes-sur-loire.fr/category/magazine/>
- Site web : [www.chalonnes-sur-loire.fr](http://www.chalonnes-sur-loire.fr)
- Facebook : <https://www.facebook.com/chalonnessusloire>

## Compte rendu des échanges

### Mot d'accueil

Marie-Madeleine Monnier, maire de Chalonnes-sur-Loire, remercie les habitants du quartier centre-ville d'être présents pour cette première réunion de quartier, et introduit les élus présents :

- William Poissonneau, adjoint au Personnel Communal, Espaces verts, Entretien des locaux communaux, Accueil, État civil
- Philippe Giteau, référent du quartier centre-ville, Conseiller délégué Vie associative et Suivi de l'organisation des manifestations locales
- Alain Maingot, référent de quartier centre-ville, Conseiller délégué aux Grands projets
- Freddy Poilane, référent de quartier centre-ville, Conseiller municipal
- Marc Bernier, Conseiller délégué Citoyenneté et Actions participatives
- Vincent Lavenet, Conseiller délégué Urbanisme, Eaux, Assainissement, Voiries et réseaux, Éclairage public
- Martine Richoux, Conseillère déléguée Environnement, Développement Durable, Biodiversité, Salubrité, Propreté, Déchets
- Richard Viau, Adjoint aux Sports et au Jumelage
- Anne Moreau, Adjointe Solidarité, Affaires sociales, Animation de la vie sociale, Logement

Madame la Maire explique que le principe des réunions de quartier est l'échange et l'écoute, et que la discussion peut porter sur tout ce qui concerne les sujets d'ordre général. Pour les sujets d'ordre privé, les Chalonnais ne doivent pas hésiter à interpeler les référents de quartier. Les habitants ayant posé des

questions relevant de problématiques spécifiques recevront une réponse personnalisée par courriel, à l'issue de la réunion.

## Les élus référents du quartier centre-ville

La municipalité a défini six quartiers à Chalonnes-sur-Loire : Centre-ville, Guinière, Bourgonnière, Gare, Courtils, l'île. Chaque quartier a des référents, qui interviennent au quotidien pour répondre aux sollicitations des habitants.

Les élus référents du quartier centre-ville sont :

### Centre-ville



**Philippe Giteau**

[philippe.giteau@chalonnes-sur-loire.fr](mailto:philippe.giteau@chalonnes-sur-loire.fr)



**Alain Maingot**

[alain.maingot@chalonnes-sur-loire.fr](mailto:alain.maingot@chalonnes-sur-loire.fr)



**Freddy Poilane**

[freddy.poilane@chalonnes-sur-loire.fr](mailto:freddy.poilane@chalonnes-sur-loire.fr)

## Présentation des réalisations récentes de la municipalité

### Terrain synthétique de football

Le terrain est terminé, la mise en service a eu lieu le 21 octobre 2022.

### Liaison douce de La Bourgonnière

Itinéraire pour les piétons et les vélos pour davantage de sécurité. La sécurisation du carrefour de la Croix de la Bourgonnière sera réalisée en 2023.

### Ilot Carnot-Fleury

Les logements seront livrés au premier trimestre 2023. Derrière l'immeuble se trouveront des places de

stationnement privées + 14 places de stationnement publiques. Des arbres vont être plantés.

### **Petit train**

La municipalité a repris la gestion du Petit train, qui était auparavant propriété d'une association. Deux parcours sont désormais proposés : Ardenay, et un nouveau parcours vers la Guinière.

### **Parc de la Deniserie**

Des travaux d'aménagement ont été réalisés : ouverture sur la rue Haute des Noyers, avec accès PMR. Des toilettes ont été ajoutées.

### **Vidéoprotection**

Poursuite de l'installation de dispositifs de vidéoprotection, qui a permis de résoudre un certain nombre d'enquêtes, notamment pour des incivilités.

### **Cérémonie des récompenses de la Ville**

Création d'une cérémonie pour récompenser les actions méritantes.

## **Présentation des grands projets à venir**

### **« Un élan pour Chalonnnes »**

- Alain Maingot présente "Un élan pour Chalonnnes". Il s'agit du plan d'action de la municipalité pour imaginer Chalonnnes-sur-Loire en 2040. Chalonnnes fait partie du dispositif « Petites villes de demain », qui lui permet d'être accompagnée pour imaginer la ville de demain.

Ce plan d'action porte sur trois projets :

- Les Confluences : projet immobilier à l'emplacement de l'ancien Mr Bricolage. Dans le cahier des charges : conserver des places de stationnement, des espaces verts, garantir une bonne intégration paysagère. Un promoteur a été sélectionné, Bouygues. Les Chalonnais bénéficieront d'une priorité sur l'achat des logements.
- Chalonnnes, Cœur de Vie : étude pour la revitalisation du centre-ville.
- Espace polyvalent et culturel : projet de construction d'une salle des fêtes/salle de spectacle. Les élus ont visité de nombreuses salles de spectacles dans des communes équivalentes, de sorte à définir le projet. Concernant le cinéma : une étude a été demandée pour analyser le potentiel de développement de l'activité du cinéma. La question de l'emplacement futur du cinéma est encore en cours d'étude (maintien dans lieu actuel, ou déplacement).

## Vos questions

Marc Bernier : nous avons eu le plaisir de recevoir de votre part en amont de la réunion près de vingt-cinq courriels de questions concernant votre quartier. Nous allons y répondre, ainsi qu'aux questions complémentaires que vous auriez ce soir.

### Stationnement

La commune a acheté le terrain jouxtant la place Notre-Dame, l'année dernière, pour agrandir le parking de l'église Notre-Dame. Ce sera fait d'ici la fin du mandat.

Il est prévu d'aménager le parking en contrebas du parking de l'Asnerie, à l'entrée de Chalonnnes, pour servir au quotidien et notamment pour les jours de marché.

À l'emplacement du futur immeuble Les Confluences, des places de stationnement seront conservées : places privatives en sous-sol (une pour chaque appartement) + une vingtaine de places publiques le long de la rue.

### Observation dans la salle

Que peut-il être fait pour éviter le stationnement des camping-cars sur la place de la Serrerie, en journée et la nuit ? Le panneau ne semble pas assez visible.

### Réponse

Se stationner sur la place de la Serrerie est une infraction au Code de la route. L'emplacement du panneau doit pouvoir être réétudié pour être plus visible.

### Observation dans la salle

Le stationnement sur les quais est parfois compliqué, surtout en saison estivale, lorsque les touristes affluent.

### Réponse

Ce problème est identifié. Le souhait de développer le parking de l'Asnerie part notamment de ce même constat. Les marquages au sol ont été refaits, dans la rue qui longe le quai Victor-Hugo, pour bien rematérialiser les emplacements. Concernant le marquage sur les pavés, il n'a pas été refait, car la zone est classée et nécessite l'accord de l'Architecte des bâtiments de France.

La circulation et le stationnement font partie des sujets qui sont étudiés dans le plan-guide Chalonnnes 2040. Les études disent que le nombre de places de parking est adapté à la taille de la ville. Une des réflexions est d'inciter à se garer sur les parkings en périphérie de la ville et de remettre en valeur les parkings de covoiturage.

## Question reçue par courriel

La circulation des camions est de plus en plus dense. Que peut-il être fait ?

À Chalonnes circulent environ 14 000 véhicules par jour, dont 10% de camions. Un projet de contournement routier par le sud (de la route de Saint-Laurent au rond-point de Chemillé) avait été étudié durant le mandat de Michel Bordereau, mais avait été abandonné par la municipalité suivante.

En tout état de cause, aujourd'hui comme demain, il n'est pas question pour le Département qu'il y ait un autre pont sur la Loire dans les environs de Chalonnes.

Les chiffres de fréquentation ont toujours été importants à Chalonnes, ce qui a contribué à faire de Chalonnes une ville développée. Les GPS sont aussi en question, car ils orientent l'utilisateur au plus rapide, souvent via Chalonnes.

## Mobilités douces

Après la liaison douce créée à la Bourgonnière, plusieurs projets de liaisons douces sont à l'étude :

- Une étude va être lancée avec la CCLLA pour relier le centre-ville et la gare. La population sera concertée. La réalisation aurait lieu en 2024.
- Une autre portion va être réalisée rue de la Babinerie, entre le promontoire de l'église Saint-Maurille et le caveau, pour faciliter une liaison directe entre Saint-Georges et la gare de Chalonnes.
- Une liaison sera établie entre le rond-point de l'Armangé et l'entrée de Chalonnes, côté piscine.
- Projet plus lointain : une liaison entre la Guinière et le centre-ville.

Le Département s'intéresse aux liaisons douces au sein des communautés de communes. Deux itinéraires sont à l'étude, notamment des liaisons Saint-Georges/Chalonnes et Chaudefonds/Chalonnes. Dans ce cadre, un projet de passerelle piéton-vélo a été soumis au Département, par l'intermédiaire de la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

## Question dans la salle

Est-il prévu de développer des dispositifs de stationnement pour les vélos ?

## Réponse

En 2023, des systèmes d'accrochage de vélos vont être déployés en ville : une trentaine dans tout Chalonnes. La Ville souhaite encourager les liaisons douces.

Des garages à vélos sont déjà installés à plusieurs endroits dans la commune :

- À la gare (SNCF), mais il semble ne pas être en fonctionnement actuellement. Ce parking relève de la compétence de la Région. La question va leur être posée.
- À la halte de la Loire à Vélo, parking de l'Asnerie, qui permet de recharger les vélos électriques.
- Aux Goulidons, pour les groupes de cyclistes qui y dorment.

### Question dans la salle

Rue Basse des Noyers, la rue est en sens unique et des voitures passent en sens interdit.

### Réponse

Des contrôles de gendarmerie aléatoires sont réalisés. La mairie peut demander à ce que davantage de contrôles soient effectués, mais les infractions au Code de la route relèvent de la police. Les panneaux provisoires « sens interdits » vont être fixés de manière pérenne.

### Question dans la salle

La circulation rue Thiers est problématique et dangereuse. Ne serait-il pas pertinent de mettre des priorités à droite pour forcer les automobilistes à ralentir ?

### Réponse

Cela peut être étudié. La zone « 30 » commence rue du Vieux-Pont et se poursuit jusqu'à Saint-Vincent. Elle est signalée au sol, et par des panneaux. La mairie rencontre très régulièrement la gendarmerie pour échanger sur les problèmes de sécurité, il leur sera demandé de faire davantage de contrôles. Toutefois, les gendarmes circulent beaucoup, leur zone s'étend jusqu'à Saint-Florent-le-Vieil.

## *La propreté et les déchets*

### Question reçue par courriel

Pourquoi certains foyers sont-ils équipés de bacs individuels, et d'autres doivent-ils mettre leurs déchets dans des points d'apport volontaire ?

Les déchets sont gérés par 3RDAnjou. La réflexion a été d'éviter les bacs individuels dans les rues du centre-ville, notamment pour ne pas encombrer les trottoirs. Par ailleurs, les camions qui ramassent les bacs individuels ne peuvent pas passer dans les petites ruelles. Pour leur part, les emplacements des PAV sont soumis à plusieurs contraintes, en fonction des réseaux enterrés, des risques d'inondations...

Pour questionner le passage d'un PAV à un bac individuel : une demande peut être faite auprès du gestionnaire des déchets, 3RD'Anjou, pour connaître les possibilités.

### Observation dans la salle

Depuis la mise en place de la redevance incitative, il y a davantage de dépôts sauvages.

Les services intercommunaux passent beaucoup de temps à retirer les dépôts sauvages. C'est un problème de civisme. À savoir : lorsque des coordonnées peuvent être retrouvées dans un dépôt sauvage, les personnes identifiées payent une taxe d'enlèvement. Si un dépôt sauvage est constaté, les habitants peuvent joindre la mairie pour le signaler : 02 41 74 10 81.

### Observation dans la salle

Des rats ont été vus dans un buisson, place de l'Hôtel de Ville.

Cela va être signalé aux services techniques.

### Question dans la salle

Est-il prévu d'installer d'autres points de collecte des déchets organiques (composteurs) ?

Il y a actuellement 9 composteurs collectifs à Chalonnnes : place du Moulin, parc de la Deniserie, plusieurs à la résidence Soleil de Loire, résidence du Layon, résidence Alfred Chambret, Maison de l'Enfance. À noter : à partir de 2024, il deviendra obligatoire de trier ses déchets organiques.

### Observation dans la salle

Depuis les mesures d'économie d'énergie et l'extension des horaires d'extinction de l'éclairage public, il fait noir dans les rues et cela peut être un frein aux sorties nocturnes.

Certaines nuits festives dans l'année, l'éclairage pourrait être maintenu, en effet.

L'éclairage public est centralisé par armoires électriques. Il n'est pas possible d'éclairer une rue, sans éclairer tout le quartier. Des points particuliers de détection de passage pourraient être identifiés, mais nécessiteraient des investissements pour la commune.

### Observation dans la salle

Véolia a adressé deux factures d'un seul coup cet été, avec un délai de paiement trop court.

En effet, ce dysfonctionnement est lié au transfert de l'assainissement à Véolia. Pendant un an, les Chalonnais ont payé l'eau, mais pas l'assainissement. Le rattrapage a été fait d'un seul coup, avec un délai très court.

Notez que le même problème va se reproduire prochainement pour l'eau, qui va revenir à la SEA.

## Conclusion

Que ce soit pour des sujets d'intérêt général, pour signaler un dysfonctionnement ou pour des questions d'ordre privé, la municipalité invite les habitants à contacter sans hésitation leurs élus référents de quartier.

Une liste des numéros de téléphone pour se renseigner auprès des organismes partenaires est remise aux participants.

|                                            |                                                                           |                                               |                                       |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>Voirie, éclairage</b>                   | Service techniques intercommunaux                                         | 02 41 74 10 80                                | accueil.secteur2@loirelayonaubance.fr |
| <b>Urbanisme</b>                           | Mairie                                                                    | 02 41 74 15 90                                | urbanisme@chalonnes-sur-loire.fr      |
| <b>Transports régionaux (cars, trains)</b> | Aléop                                                                     | 09 69 39 14 14                                |                                       |
| <b>Déchetterie et collecte</b>             | 3RD'Anjou                                                                 | 02 41 59 61 73                                |                                       |
| <b>Eau</b>                                 | Syndicat d'eau de l'Anjou (SEA)                                           | 02 41 40 14 55<br>Urgence :<br>02 44 71 05 58 |                                       |
| <b>Assainissement collectif</b>            | Véolia                                                                    | 02 41 28 43 80                                |                                       |
| <b>Assainissement individuel</b>           | ASSIST'ANC'                                                               | 02 41 68 47 36                                | assist.anc@loirelayonaubance.fr       |
| <b>Coupure d'électricité</b>               | Enedis                                                                    | 09 72 67 50 49                                |                                       |
| <b>Eclairage public</b>                    | SiemL                                                                     | 02 41 20 75 20                                | sieml@sieml.fr                        |
| <b>Fibre : calendrier</b>                  | Anjou Fibre                                                               | www.anjou-fibre.fr/#/test-eligibilite         |                                       |
| <b>Fibre : dysfonctionnement</b>           | Joindre votre fournisseur d'accès internet (Orange, Free, Bouygues, etc.) |                                               |                                       |